PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vol 2

N° Spécial **18 Mars 2021**

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 18 Mars 2021
Vol 2

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N° 2021-013	18.03.2021	Arrêté disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal – Liste des responsables de service.	3
DDFIP N° 2021-014	18.03.2021	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal – Service des impôts des entreprises d'Issy-les-Moulineaux.	6

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTS-DE-SEINE
DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Arrêté DDFIP N° 2021/013

LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICE

DISPOSANT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL PREVU PAR LE III DE L'ARTICLE 408 DE L'ANNEXE II AU CODE GENERAL DES IMPÔTS

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	NOEL	JESBAC
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	RENAUD	MADELINE
CLICHY	Mme	PASCALE	LOISEAU
COLOMBES	M.	PATRICK	ROUX
COURBEVOIE	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
GENNEVILLIERS	Mme	ELISABETH	BOURGMAYER
ISSY-LES-MOULINEAUX	Mme	ELISABETH	JEANNE
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE
MONTROUGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	M.	JEAN-YVES	BLANC
NEUILLY	M.	ALAIN	TALLON
SAINT-CLOUD	Mme	SEVERINE	MENGAUD
SCEAUX	Mme	CHRISTINE	LASHERAS
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	M.	PHILIPPE	JULIEN
SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT			
NANTERRE 3EME BUREAU	M.	SERGE	DESCLAUX
VANVES 2EME BUREAU	Mme	FLORENCE	DE LYLLE
CENTRES DES IMPÔTS FONCIER			
CDIF NANTERRE	M.	STEEVE	GRESSENT

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	JEAN-FRANCOIS	BERQUIER
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
COLOMBES	M.	RAYNALD	GIVERNE
COURBEVOIE	M.	JEAN-FRANCOIS	MEDETIAN
GENNEVILLIERS	M.	JEAN-MARC	LONG
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	PATRICK	BACQUEY
LEVALLOIS-PERRET	M.	EDDIE	KAMOUN
NANTERRE RUEIL	M.	MARCEL	AIDAN
NEUILLY-SUR-SEINE	M.	STEPHANE	LEMOINE
SCEAUX	M.	PATRICE	LALLEMENT
SEVRES	Mme	PASCALE	HERBAUT
SURESNES	M.	EMMANUEL	CRESSON
VANVES	Mme	DENISE	IMBERT
PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE			
ASNIERES	Mme	MURIEL	VIGIE
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	MICHEL	PLANCHAIS
COURBEVOIE	M.	YOUNOUS	DJAFARDJI
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	FRANCK	GAULTIER
LEVALLOIS-PERRET	M.	GUY	LE FLOC'H
NANTERRE	M.	GAETAN	GUITTON
NEUILLY-SUR-SEINE	M.	ROMAIN	RIAND
SCEAUX	Mme	FABIENNE	ROUMAGE
SEVRES	M.	CEDRIC	SAINT-ANTOINE
PCRP			
SURESNES (1)	Mme	HELENE	HELOISE
NANTERRE-RUEIL (2)	Mme	SANDRINE	LEVEQUE
NEUILLY BORD DE SEINE	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NEUILLY CENTRE	Mme	BEATRICE	MARIVAIN
HAUTS DE SEINE	Mme	ELOISE	BORG
BOULOGNE-BILLANCOURT (6)	Mme	PASCALE	ROURE
SEVRES (7)	Mme	VALERIE	ARBITURER
MONTROUGE (8)	Mme	MARIE-MICHELE	PADOVANI
SCEAUX (9)	Mme	CATHERINE	DOMMERGUES

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
PÔLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE			
DES HAUTS DE SEINE	M.	RENZO	CELANTE
BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION			
1ERE BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	ANNE-MARIE	GAROT
3EME BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	ANNE-MARIE	GAROT
4EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL
5EME BDV SCEAUX	M.	FRANCK	DELCROIX
6EME BDV SCEAUX	Mme	NAÏMA	LEMAINI
8EME BDV NANTERRE	Mme	CECILE	BUTOUR
10EME BDV NANTERRE	M.	BENOIT	GAGNEROT
11EME BDV NANTERRE	Mme	MARIANNE	GLISE
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER
13EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	DOMINIQUE	CLENET
14EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme.	NICOLE	AUGE
15EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL

Nanterre le 18 mars 2021

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE : ISSY-LES-MOULINEAUX
Arrêté DDFIP N° 2021-014

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Le Comptable public, M. Patrick BACQUEY, responsable du Service des impôts des entreprises d'ISSY-LES-MOULINEAUX ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Madame Elise HAIK, Inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises d'ISSY-LES-MOULINEAUX , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, de restitutions de crédits d'impôts (CICE et CIR) dans la limite de 100 000 € par demande ,

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux Inspecteurs des finances publiques désignées ci-après :

FABIEN BOIGEY	AURÉLIEN LEONARD

2°) dans la limite de 10 000 €, aux Contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

OLIVIER VERSTAEN	FRANÇOIS MACE	GHISLAINE LURIENNE
MAHFOUD LAZRI	CATHERINE DABROWSKI	PEGGY FERRET-BLANCHARD
LAURENCE DENEE	VALÉRIE MELILI	MIKAEL GUEGUEN
STEPHANE-CHARLES TREULLE	CORINNE BOULIN	FREDERIC LE BRUN
ANAIS BERAUDO	BOUKARY DANFAKHA	
PATRICE SALLER	THIERRY HUBERDEAU	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

MICHELE GELIOT	BARBARA OMNES	RAPHAEL AMRAM
SALIMA TAZAMOUCHT	OLIVIER PICARD	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ,

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GHISLAINE LURIENNE	CONTROLEUSE PRINCIPALE	10 000 €	3 MOIS	20 000€
MAHFOUD LAZRI	CONTROLEUR	10 000 €	3 MOIS	20 000€
MIKAEL GUEGUEN	CONTROLEUR	10 000 €	3 MOIS	20 000€
CORINNE BOULIN	CONTROLEUSE	10 000 €	3 MOIS	20 000€
AURÉLIEN LEONARD	INSPECTEUR	15 000€	6 MOIS	30 000€
FABIEN BOIGEY	INSPECTEUR	15 000€	6 MOIS	30 000€

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
FABIEN BOIGEY	INSPECTEUR	15 000 €	15 000 €	6 MOIS	30 000 €
AURÉLIEN LEONARD	INSPECTEUR	15 000 €	15 000 €	6 MOIS	30 000 €
GHISLAINE LURIENNE	CONTROLEUSE PRINCIPALE	10 000 €	10 000 €	3 MOIS	20 000 €
MAHFOUD LAZRI	CONTROLEUR	10 000 €	10 000 €	3 MOIS	20 000 €
MIKAEL GUEGUEN	CONTROLEUR	10 000 €	10 000 €	3 MOIS	20 000 €
CORINNE BOULIN	CONTROLEUSE	10 000 €	10 000 €	3 MOIS	20 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département des Hauts-de-Seine
A Issy-Les-Moulineaux, le 18/03/2021

Le Comptable,
responsable de Service des impôts des entreprises,

Patrick BACQUEY

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/